



Sophie Méreau

Secrétaire générale du SNMH-CGT

A

Philippe Bélaval

Président du Centre des monuments nationaux

Paris, le 29 janvier 2019

Objet : Préavis de grève reconductible pour les personnels du CMN à compter du 5 février

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales.

Gouvernement et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle. Ce ne sont pas les mesures récentes annoncées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes qui répondent aux urgences sociales.

Les 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises démontrent l'ampleur des richesses créées par les travailleurs. Ils sont à mettre directement en relation avec les cadeaux fait aux plus riches (CICE, flat tax, suppression de l'ISF ; suppression de l'Exit tax...) et avec l'évasion fiscale massive (80 milliards par ans) contre laquelle le gouvernement ne fait rien.

Par ailleurs, la réponse gouvernementale est d'une violence inouïe et rarement atteinte. C'est un mouvement de contestation qui est durement réprimé. Nous ne saurions cautionner ces graves dérives. Notre solidarité se porte aux nombreuses victimes et à toutes celles et ceux qui luttent pour une vie meilleure.

Le pouvoir d'achat, la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, le service public et les conditions de travail sont au cœur des revendications des salariés, des retraités, des jeunes et des sans-emplois mais aussi des agents publics.

Pour le SNMH-CGT, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer la redistribution des richesses. C'est pourquoi nous déposons un préavis de grève reconductible à compter du 5 février pour l'ensemble des agents du Centre des Monuments Nationaux..

Dans le cadre de ce préavis de grève le SNMH-CGT revendique :

- L'augmentation générale des salaires avec un salaire minimum débutant à 1 800 euros bruts.
- Le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires et contractuels avec rattrapage depuis 2010.
- L'intégration des primes dans les salaires et la fin des primes au mérite.
- L'attribution d'une prime de fin d'année pour 2018 de 500 € pour tous.

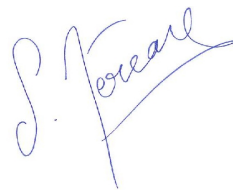
61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh@snmh-cgt.fr / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

- La fin des violences policières et le droit à manifester pacifiquement.
- Une réforme profonde de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- La suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif, ni la transition écologique et mettent à mal notre protection sociale ;
- L'abandon d'AP2022 et son projet de suppression de 120 000 emplois dans la Fonction publique, ainsi que l'abandon du projet de transfert de la gestion des personnels aux Établissements Publics ;
- La création d'emplois publics nécessaires au développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Un plan de résorption de la précarité avec des moyens et un budget dédié.
- L'abandon du projet de retraites à points, le retour à la retraite à 60 ans et 37.5 annuités, un taux de remplacement au minimum de 75% et en aucun cas inférieur à 1200 euros net ;.
- La reconnaissance des animateurs du patrimoine comme agents du CMN avec notamment la mise en place de contrats de travail pour les agents concernés.

Le SNMH CGT reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels portés dans ce préavis de grève.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations syndicales les meilleures.



Copie à :

Monsieur Franck Riester, Ministre de la Culture

Madame Bénédicte Lefevre, Directrice générale du Centre des monuments nationaux

Madame Delphine Samsoen, Directrice des ressources humaines du Centre des monuments nationaux

Madame Valérie Renault, Secrétaire générale de la CGT-Culture